



VILLE DE
HOUILLES

DEMANDE DE DÉROGATION

ACCUEIL 20 MINUTES MATIN ET/OU SOIR

2025/2026

RAPPEL DES MODALITÉS D'ACCÈS :

Horaires : Arrivée de l'enfant entre 8h et 8h15 le matin - Départ de l'enfant entre 16h30 et 16h50 le soir.

Réservation : pour chaque activité concernée (matin et soir), la réservation reste **OBLIGATOIRE** dans le cadre de cette dérogation (réservation possible jusqu'à 15 jours avant la date et annulation possible jusqu'à 3 jours avant la date).

Je soussigné M / Mme

Adresse email (à utiliser pour la réponse)

Sollicite le bénéfice d'un accueil durant 20 minutes offert, pour l'année 2025/2026, car j'ai 2 enfants ou plus scolarisés dans des écoles **publiques** ovilleloises éloignées **du fait de la carte scolaire** :

Enfant en maternelle : Nom / Prénom École

Enfant en élémentaire : Nom / Prénom École

L'enfant pour lequel je sollicite la dérogation : Nom / Prénom

Le / /

Signature :

Protection des données : Les informations sur ce formulaire sont traitées par la Ville de Houilles afin de procéder à l'inscription scolaire de l'enfant. Elles sont collectées dans le cadre d'une mission de service public et sont conservées pour la durée de scolarisation. Elles sont à l'usage exclusif des services municipaux concernés Conformément à la loi n°78- 17, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Pour les exercer, il convient de contacter rgpd@ville-houilles.fr ou RGPD – Mairie de Houilles – 16, rue Gambetta – CS 80330 – 78800 Houilles. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.